

**AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

Objet de l'occupation :

**INSTALLATION TEMPORAIRE DE FOOD TRUCKS DANS LE CADRE DU FORUM
DES ASSOCIATIONS**

**Autorité délivrante :
Ville de Dax
Place Saint-Pierre
40100 DAX**

Préambule :

A l'occasion du Forum des Associations, organisé par le service de la Vie Associative et Manifestations qui se tiendra le samedi 5 septembre 2026, la ville de Dax souhaite mettre à disposition de cinq exploitants son domaine public afin que les participants au Forum des Associations aient accès à des services de restauration rapide via des « food trucks ». Plus précisément, les « food trucks » seront installés dans l'enceinte du Stade Colette BESSON le 5 septembre 2026.

En application de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, lorsque l'autorisation d'occuper le domaine public permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente est tenue d'organiser librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Le titre remis à l'attributaire sera donc une convention d'occupation du domaine public précaire et révocable, pour la journée du 5 septembre 2026.

Article 1 : Contenu et objet de l'occupation

La présente publicité porte sur l'attribution d'un titre d'occupation à cinq exploitants dotés d'un

« food truck » sur le domaine public municipal, et plus précisément :

- le 5 septembre 2026 : sur un emplacement situé dans l'enceinte du Stade Colette BESSON.

Sur la journée, l'emplacement réservé au « food truck » aura une superficie de 20 m², avec un branchement électrique à proximité.

Les horaires d'ouverture et d'exploitation seront pour la journée de 10h00 à 17h00.

La clientèle du « food truck » sera constituée de visiteurs au Forum des Associations mais également de dirigeants associatifs et d'agents de la ville.

Il est précisé que le bénéficiaire du titre d'occupation devra prendre en considération les impératifs suivants :

- Appliquer des tarifs raisonnables adaptés à la clientèle.
- Ne vendre que des sandwiches et de la restauration rapide.
- Être présent sur le site aux jours et heures prévus quelle que soit la météo, et s'adapter avec efficacité aux variations météorologiques.
- Assurer le transport de ses sacs poubelles jusqu'au container prévus à cet effet ainsi que la récupération et l'élimination des huiles usagées.
- Respecter le tri des déchets, notamment des cartons et plastiques.

Le bénéficiaire du titre d'occupation du domaine public devra s'acquitter auprès de la ville de Dax d'une redevance forfaitaire de 29 € pour la journée de présence. Elle devra être versée à la ville de Dax sur émission d'un titre de recettes par la Ville à l'issue de la manifestation. Toutes les factures devront être déposées via la plateforme CHORUS accompagnées du bon de commande de référence.

Article 2 : Remise des candidatures

Les candidatures seront remises sous la forme d'un **dossier complet** comprenant :

- une lettre de candidature comportant la présentation du candidat, avec notamment ses références ou expériences professionnelles pour des activités de même nature, et la présentation de son projet pour le Forum des Associations, avec photographies du véhicule à l'appui, ainsi que les dimensions de ce dernier ;
- le descriptif des produits offerts à la vente ;
- le détail des tarifs pratiqués ;
- le détail des éléments techniques du « food truck » (puissance électrique, gaz etc.) ;
- le numéro SIREN de son entreprise ou la copie de la carte de commerçant ambulant ;
- une attestation sur l'honneur certifiant que l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- un agrément sanitaire européen ou une déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animale,
- une certification HACCP à jour ;
- une attestation d'assurance du véhicule ;
- une attestation de responsabilité civile couvrant tous dommages corporels et matériels consécutifs à l'exercice de l'activité.

Les candidatures sont transmises par dépôt papier (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00) ou par courrier, à l'adresse suivante : Service de la Vie Associative de Dax – 9 rue de Borda - 40100 DAX. Elles peuvent également être adressées par mail à l'adresse suivante : forum-associations@dax.fr

Les candidatures devront parvenir à la ville de Dax au Service de la Vie Associative au plus tard le **Jeudi 30 avril 2026**.

Article 3 : Modalités de sélection du bénéficiaire du titre d'occupation

Dans le cas où plusieurs candidatures pour l'emplacement seraient déposées, le bénéficiaire du titre d'occupation du domaine public municipal sera désigné par décision motivée du Maire de Dax, après analyse des dossiers de candidatures au regard des critères suivants :

- Qualité des produits proposés et respect de critères environnementaux (produits frais, de saison, issus de circuits courts, démarche développement durable, traçabilité des produits,...) ;
- Respect de la gamme de prix ;
- Expérience professionnelle ;
- Moyens matériels et en personnel ;
- État du véhicule (conformité aux normes, qualités esthétiques...).